

2008/426 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE LUCI ASSOCIATION - LIGHTING URBAN COMMUNITY INTERNATIONAL ASSOCIATION (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«A l'initiative de la création de cette association, la Ville de Lyon est membre régulier. Elle siège à l'Assemblée Générale. Il convient de désigner un représentant.

Je vous propose la candidature de Jean Michel DACLIN. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

M. Jean-Michel DACLIN est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée Générale de LUCI Association « Lighting Urban Community International Association »

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB